



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E85100

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2026

ÉDITÉ LE 23/04/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1986
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 15/01/2024
150 000

Raison sociale : PROBATECO

29 AVENUE ARISTIDE BRIAND
94290 VILLENEUVE-LE-ROI

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 334 900 529 00036

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2101525

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000021456185404 - 1369097004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021456185404 - 1369097004

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Téléphone : 01 45 97 21 90

Fax :

Portable : 06 13 46 30 12

Site Internet : www.probateco.fr

E-mail : contact@probateco.fr

Responsabilité légale :

TOUZI RACHID GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	11/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/09/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/09/2024
o Ventilation mécanique	11/09/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	11/09/2024
o Fenêtres de toit	17/10/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	11/09/2024
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	17/10/2024
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSANT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSANT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.